

DEATH OF A U.S. CITIZEN ABROAD - FRENCH VERSION

La Polynesie Française

En premier lieu : Selon la loi française, il n'y a pas de temps minimum qui doit passer avant que l'inhumation doive être faite, cependant, vous devez le faire le plus vite que possible afin d'éviter au maximum la dégradation des dépouilles. La mairie vous demande que la personne qui a découvert le corps contacte un médecin sans aucun délai pour la délivrance d'un acte de décès.

Le premier acte de décès (le certificat de médecin) : Le médecin donne un certificat qui confirme le décès et la cause de mortalité. Il faut avoir ce certificat pour l'enterrement et l'expiration du décès. Si le décès se passe dans un hôpital, le médecin fournira le certificat. Une autopsie est exigée si la cause de mortalité ne peut pas être déterminée ou certifiée par un médecin ou si la cause de mortalité n'est pas naturelle, ex. à cause d'un accident, la violence, un suicide, etc. Une autopsie prend normalement entre un et deux jours ouvrables. Dans tous les cas, une maison de funéraires devrait être contactée et remis l'acte de décès donné par le médecin dès que possible. La maison de funéraires peut vous donner des conseils et préparer les documents français exigés.

À noter : Quand le médecin prépare l'acte de décès, il n'indiquera que la cause de mortalité sur le certificat qu'il donnera au proche parent dans une enveloppe scellée. L'Ambassade des États-Unis aura besoin de la copie de ce certificat (avec la cause de mortalité) pour préparer le Rapport Consulaire du Décès à l'Étranger.

Documents exigés : En utilisant le certificat de décès, donné par le médecin, un acte de décès officiel en mentionnant l'heure, la date, et le lieu du décès et le nom du médecin principal seront obtenus normalement par le directeur funéraire, de la mairie.

Combien de temps faut-il pour obtenir un acte de décès? : L'acte de décès sera délivré en deux jours ouvrables minimums pour l'expédition à l'étranger. Pour la plupart des cas, trois ou quatre jours ouvrables seront exigés. Les délais arrivent quelquefois parce que les maisons funéraires doivent attendre une confirmation d'assurance ou paiement pour toutes les dépenses. Les maisons funéraires sont familières avec les procédures et les documents exigés pour l'exportation du corps.

La période maximum avant l'enterrement : La loi française prévoit que l'incinération ou l'enterrement se passe pendant les deux mois suivant la mort. Les exceptions pourront être demandées.

L'embaumement : Il y a des services d'embaumement en Polynésie Française. La loi ne permet pas l'embaumement sauf si le corps sera expédié à l'étranger ou s'il n'y a pas des habitations sanitaires suffisantes. L'embaumement ne pourra pas être fait jusqu'à l'acte de décès, attesté par le médecin, est donné, et ceci prend normalement au moins de vingt-quatre heures pour la délivrance.

L'incinération : L'incinération n'est pas proposée en Polynésie Française, mais elle peut être organisée en Nouvelle-Zélande.

Les cercueils : Il y a des types différents des cercueils proposés en Polynésie Française. Pour le transport par avion, le corps doit être embaumé et encastré dans un hermétiquement fermé cercueil de zinc.

L'exportation des dépouilles : Il faut les mêmes documents pour l'exportation des corps ou des cendres et ils sont normalement obtenus par les maisons funéraires. Les exigences locales pour l'exportation des dépouilles sont les suivantes:

1. L'embaumement du corps
2. La fermeture du corps comme indiqué ci-dessus
3. Le certificat consulaire de décès (avec l'assistance d'un officier consulaire)
4. Le certificat d'embaumement de la maison des funéraires
5. L'acte de décès français
6. Le titre de transit français
7. Le certificat de non contagion

L'exhumation et l'expédition : Les autorités françaises ne permettent que l'exhumation avec un ordonnance judiciaire.

Les coûts approximatifs : Noter bien que les coûts varient largement. Leur famille aux États-Unis ou leur représentant de procuration devrait être donné une estimation des coûts avant l'autorisation de paiement.

Exemple des coûts de Bora Bora à Tahiti:

Un agent de la maison funéraire de Papeete	800 USD
Bateau-taxi de et à l'aéroport de Bora Bora	600 USD
Vol charter d'Air Archipel	4.250 USD

Total	5.650 USD

De Tahiti aux États-Unis:

Les services de la maison funéraire	4.000 - 6.000 USD
Transport en avion aux États-Unis	3.700 - 4.200 USD (en fonction de la destination)
Le traduction des documents	400 USD
Le frais du transport d'Air Tahiti	30 USD
L'assistance d'Europ (si besoin)	675 USD
Total	8.800 - 11.500 USD

Les maisons funéraires en Polynésie Française

FUNÉRAIRES HAPIPI

PK 20,2 c/mont,
Paea
Tel. +689 45 42 20

FUNÉRAIRES MIN CHIU

PK 4,5 c/mer
Arue
Tel. +689 41 38 38

FUNÉRAIRES VAXELAIRE

Avenue Georges Clémenceau
Mama'o Pape'ete
BP 4486
98713
Tel. +689 40 42 77 79

Demande d'un acte de décès: Vous pouvez demander un acte de décès de la Mairie de votre commune en ligne sur <https://www.annuaire-mairie.fr/acte-de-deces.html>.